

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

----- COMPTE RENDU -----

L'an deux mille dix sept, le 30 juin à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril BOULLEAUX, Maire.

Présents : M. BOULLEAUX, M. CAUCHI, Mme DIMANCHE, Mme FACCHIN, M. MOLLENS, M. LEBRET, Mme GAUTHIER, M. DAUPHIN (arrivé à 20 h 21), Mme RICHARDSON, Mme FEBVEY, M. CARILLON, Mme VERLY, Mme SIMON, M. PATHIER, M. ALLUIN, M. MAÑERU, Mme NAZE, M. GUNTI, M. DELIENNE, M. CALISTI, Mme FRASSETTO, Mme ARNAULT, Mme BELIN.

Absents excusés : Mme BOHLER (procuration à M. BOULLEAUX), M. KASPAR (procuration à Mme NAZE), M. DIDIER (procuration à Mme SIMON), M. ROBY, Mme LEBRUN, M. der AGOBIAN.

Secrétaire de séance : Madame BELIN, qui accepte, est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage à Madame Simone VEIL, qui vient de disparaître.

Résistante et rescapée des camps de concentration, républicaine et européenne, il souligne l'engagement de cette femme qui est selon lui l'une des figures majeures de la vie politique du 20^{ème} et du 21^{ème} siècle. Femme de courage, elle a su tenir tête face à toutes les polémiques dans l'hémicycle lors de la loi sur l'avortement, permettant de faire évoluer la condition féminine.

Une minute de silence est observée.

Monsieur le Maire propose que le nom de Simone Veil soit donné à un lieu dans la commune afin d'honorer sa mémoire, et demande à l'assemblée d'y réfléchir.

Sur proposition de Monsieur LEBRET, et au nom de la majorité municipale, l'assemblée accepte que la Directrice générale des services intervienne.

Monsieur le Maire déclare la séance suspendue pendant la durée de l'intervention.

Madame la Directrice générale des services s'adresse à l'assemblée. Elle demande que sa vie privée et notamment ce qui relève du secret médical, soit respecté à l'identique de tout agent de la collectivité, et ne donne pas lieu à des rumeurs servant à des manœuvres politiques douteuses.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17 MARS 2017

Le procès-verbal de la séance du 17 mars 2017 est adopté par les membres présents lors de ce Conseil par 18 voix pour et 7 abstentions (M. KASPAR, Mme RICHARDSON, M. DIDIER, Mme FEBVEY, Mme SIMON, M. ALLUIN, Mme NAZE).

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 31 MARS 2017

Compte rendu

Conseil municipal du 30 juin 2017

1/34

Le procès-verbal de la séance du 31 mars 2017 est adopté par les membres présents lors de ce Conseil par 18 voix pour et 7 abstentions (M. KASPAR, Mme RICHARDSON, M. DIDIER, Mme FEBVEY, Mme SIMON, M. ALLUIN, Mme NAZE).

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 14 AVRIL 2017

Le procès verbal de la séance du 14 avril 2017 est adopté par les membres présents lors de ce Conseil par 18 voix pour et 7 abstentions (M. KASPAR, Mme RICHARDSON, M. DIDIER, Mme FEBVEY, Mme SIMON, M. ALLUIN, Mme NAZE).

ELUS

Délibération n° 2017/30/06/01

CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'HOPITAL DE VILLENEUVE SUR YONNE : MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire propose de procéder au remplacement Madame FACCHIN au sein du Conseil de surveillance de l'Hôpital local.

Il est procédé à la désignation de l' élu(e) en remplacement de Mme FACCHIN.

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidatures : seule Madame BELIN se porte candidate.

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité Madame Suzanne BELIN pour le représenter au sein du Conseil de surveillance de l'hôpital de Villeneuve sur Yonne, en remplacement de Madame FACCHIN.

FINANCES

Délibérations n° 2017/30/06/02 à 06

COMPTES DE GESTION – EXERCICE 2016 :

Monsieur le Maire expose :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

La commission des finances, réunie le 20 juin 2017, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- déclare que les comptes de gestion pour l'exercice 2016 n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 2017/30/06/07

COMPTES ADMINISTRATIFS EXERCICE 2016 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'ordonnateur ne peut pas participer au vote du compte administratif.

Il est procédé à l'élection du Président de séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats ; seul Monsieur CAUCHI se porte candidat.

Monsieur CAUCHI est élu président de séance à l'unanimité. Il expose :

Arrivée de Monsieur DAUPHIN à 20 heures 21.

BUDGET PRINCIPAL :

I - Eléments de présentation générale :

- 1) L'évolution des dépenses de fonctionnement :

	2014	2015	2016
Dépenses de Fonctionnement	6 933 173.33 €	6 695 857.43 €	6 395 725.42 €
Evolution N/N-1	-	- 3.54 %	-4.48 %

- 2) L'évolution des recettes de fonctionnement : (avec report de l'exercice N-1)

	2014	2015	2016
Recettes de Fonctionnement	7 646 406.22 €	7 915 107.98 €	8 538 900.48 €
Evolution N/N-1	-	3.51 %	7.88 %

- 3) L'évolution des dépenses d'investissement : (sans les RAR)

	2014	2015	2016
--	-------------	-------------	-------------

Dépenses d'investissement	1 169 069.84 €	1 355 737.73 €	1 335 216.91 €
Evolution N/N-1	-	15.96%	- 1.51 %

4) L'évolution des recettes d'investissement : (sans les RAR et avec report de l'exercice N-1)

	2014	2015	2016
Recettes d'investissement	2 186 874.60 €	1 609 686.76 €	864 695.04 €
Evolution N/N-1	-	-26.39 %	-46.28 %

II - Les éléments budgétaires :

- Section de fonctionnement :

- Recettes : 6 787 147.61 €
- Dépenses : 6 395 725.42 €

Soit un excédent de 391 422.19 € auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté 2015 qui s'élevait à 1 751 752.87 €. L'excédent 2016 de fonctionnement ressort donc à 2 143 175.06 €.

1) Recettes :

	Budget total	CA 2016
Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	1 751 752,87	1 751 752,87
Ch. - 013 Atténuations de charges	55 000,00	39 040,99
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 663.28	2 263.28
Ch. - 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchés	377 102,14	305 372,19
Ch. - 73 Impôts et taxes	3 700 593,06	3 914 905,48
Ch. - 74 Dotations, subventions et participations	2 644 713,18	1 593 436,15
Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	37 335,00	25 028,57
Ch. - 76 Produits financiers	300,00	898 858,55
Ch. - 77 Produits exceptionnels	10 806,00	7 821,40

NB : L'écart entre le budget total et le CA 2016 provient du fait que l'aide du fonds de soutien à l'emprunt structuré est à imputer au chapitre 76 et non au chapitre 74.

➤ Chapitre 002 Résultat d'exploitation reporté :

Le résultat d'exploitation reporté tient compte, cette année, du solde de fonctionnement de la Communauté de Communes du Villeneuvien et du Budget de l'Office du Tourisme.

➤ **Chapitre 70 : Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchés :**

Ces recettes regroupent :

- les concessions cimetières pour 21 820 €
- la participation des usagers au conservatoire pour 49 054.20 € et à la bibliothèque pour 3 688.07 €
- la participation des familles au service jeunesse pour 6 463 €, à la crèche pour 79 026.11 € et au restaurant scolaire pour 118 973.83 €

➤ **Chapitre 73 : Impôts et Taxes :**

En 2016, la municipalité a décidé de baisser de manière significative les impôts locaux. Ainsi, la part communale de la taxe d'habitation et de la taxe foncière a diminué de 3% et la taxe sur le foncier non bâti de plus de 9%, ce qui représente une perte de recette de plus de 342 000 €.

Ce chapitre est marqué cette année par le premier versement de l'attribution de compensation par l'agglomération à hauteur de 738 198 € et par le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales à hauteur de 115 444 €.

➤ **Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations :**

En 2016, la Dotation Globale de Fonctionnement de la commune a diminué de 342 399 €. L'évolution de DGF est la suivante :

	2013	2014	2015	Evolution 2016/2015	2016
Dotation forfaitaire	1 127 192,00 €	1 078 798,00 €	957 215,00 €	-41,21%	562 733,00 €
Dotation de solidarité rurale (DSR)	308 893,00 €	323 772,00 €	373 962,00 €	12,20%	419 601,00 €
Dotation nationale de péréquation (DNP)	162 135,00 €	170 066,00 €	181 162,00 €	3,56%	187 606,00 €
Total DGF	1 598 220,00 €	1 572 636,00 €	1 512 339,00 €	-22,64%	1 169 940,00 €
Ecart N/N-1	-	-25 584,00 €	-60 297,00 €	-	-342 399,00 €

➤ **Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante :**

Les principales recettes proviennent des locations :

- le vieux tilleul pour 6 000 €
- la trésorerie pour 9 000 €
- l'escale de plaisance pour 2 425.88 €
- le camping pour 1 609 €
- les jardins de la ville pour 4 615.69 €

➤ **Chapitre 76 : Produits financiers :**

La commune a perçu en 2016 deux échéances du fonds de soutien aux emprunts structurés soit 898 578 € et percevra au total 6 290 047.27 euros dont 333 628.07 € au titre des intérêts payés entre 2014 et 2016.

➤ **Chapitre 77 : Produits exceptionnels :**

En 2016, la commune a réalisé 4 920 € de cessions (fourgon master, 76 rue Carnot, parcelles à Rousson, parcelle lieu-dit Monte Plomb) et a obtenu un don de la part de la commune de Villeneuve-Loubet à hauteur de 1 737.30 €.

2) Dépenses :

	<u>Budget total</u>	<u>CA 2016</u>
Ch. - 011 Charges à caractère général	1 583 641,34	1 567 723,17
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	3 357 304,00	3 309 083,01
Ch. - 014 Atténuations de produits	290 000,00	290 000,00
Ch. - 022 Dépenses imprévues	54 750,35	0
Ch. - 023 Virement à la section d'investissement	1 921 643,70	0
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	168 461,23	167 732,95
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	508 314,91	367 327,13
Ch. - 66 Charges financières	644 000,00	641 530,07
Ch. - 67 Charges exceptionnelles	55 150,00	52 329,09

➤ **Chapitre 011 : Charges à caractère général :**

En 2016, les charges à caractère général ont été marquées par les coûts engendrés par les inondations, par la distribution d'eau à Beaudemont et par le transfert de la compétence éclairage public à la communauté d'agglomération.

Les principaux postes de dépenses concernent :

- les fournitures scolaires pour 24 594 €
- les fournitures pour les services techniques pour 48 246.24 €
- les locations de matériaux et véhicules pour 80 586.10 €
- les locations immobilières pour 8 949.98 €
- l'entretien des bâtiments publics pour 44 108.27 €
- l'entretien de la voirie 61 054.98 €
- les festivités pour 36 538.44 €
- les transports scolaires pour 90 738.44 €



Au niveau des dépenses analytiques, les charges à caractère général se répartissent notamment entre :

- la crèche pour 67 000 €
- le restaurant scolaire 89 245 €
- les écoles maternelles 44 976 €
- les écoles primaires 78 113 €
- le conservatoire municipal 173 535 €
- la bibliothèque 22 452 €

➤ **Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés :**

Les charges de personnel ont augmenté en 2016 de 2.64 %.



Au niveau des dépenses analytiques, les charges de personnel se répartissent notamment entre :

- la crèche 479 376 €
- le Restaurant Scolaire 159 641 €
- les écoles maternelles 161 904 €
- les écoles primaires 100 465 €
- les services techniques municipaux 736 338 €
- les services administratifs 652 881 €

➤ **Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante :**

En 2016, les autres charges de gestion courante sont marquées par le transfert de la compétence du Service de Défense Incendie et de Secours à la communauté d'Agglomération du Grand Sénonais.

Les principales dépenses de ce chapitre sont :

- la contribution scolaire à l'école Saint-Louis : 51 483.56 €
- le soutien au CCAS : 37 200 €
- le soutien à la Caisse des Ecoles : 4 100 €
- le soutien au tissu associatif : 136 751.49 €
(dont 49 037.50 € pour le fonctionnement du centre aéré et 40 375.69 € pour le fonctionnement des NAP)
- la participation à la fourrière animale : 5 338 €
- la participation communale au syndicat du collège : 4 962.52 €

➤ **Chapitre 66 : Charges financières :**

Les intérêts de la dette ont évolué de la manière suivante depuis 2014 :

	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Intérêts de la dette	499 524.29	715 322.97	641 530.07
Evolution CAN/CAN-1	-	43.20 %	-10.31%

➤ **Chapitre 67 : Charges exceptionnelles :**

Les principales dépenses de ce chapitre concernent :

- le versement au budget ZI 3/4 42 000 €
- le reversement des concessions cimetières au CCAS 9 773.36 €

• **Section d'investissement :**

- Recettes : 621 928.38 €
- Dépenses : 1 335 216.91 €

Soit un déficit de 713 288.53 € auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté 2015 qui s'élevait à 242 766.66 €. Le déficit 2016 d'investissement ressort donc à 470 521.87 €.

1) **Recettes :**

	Budget total	CA 2016
Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	242 766.66	242 466.66
Ch. - 021 Virement de la section d'exploitation	1 921 643,70	0
Ch. - 024 Produits des cessions d'immobilisations	15 080,00	0
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre section	168 461,23	167 732,95
Ch. - 041 Opérations patrimoniales	10 000,00	0
Ch. - 10 Dotations, fonds divers et réserves	164 457,70	157 860,91
Ch. - 13 Subventions d'investissement	529 709,00	296 334,52
Ch. - 45 Opérations pour compte de tiers	5 000,00	0

➤ **Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves:**

Ce chapitre regroupe le FCTVA à hauteur de 121 013 € soit 68 859 € de moins par rapport à 2015 et le produit de la taxe d'aménagement à hauteur de 36 847.91 € contre 37 588.53 € en 2015.

➤ **Chapitre 13 Subventions d'investissement :**

Ce chapitre regroupe les subventions perçues par la commune.

En 2016, la municipalité a obtenu 196 688.52 € de la part de l'Etat répartis de la façon suivante :

- 38 175 € au titre de la défense incendie dans les hameaux de la Haute Epine, des Flandres et dans le quartier des sables rouges
- 22 148 € au titre de la réfection de la rue Pierre et Marie Curie afin de permettre la reprise du collège en septembre 2016

Egalement, le département a versé 99 666 € pour la réhabilitation de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption.

Les autres recettes proviennent du solde d'exécution reporté et des opérations d'amortissements.

2) Dépenses :

	Budget total	CA 2016
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre section	5 663,28	2 663,28
Ch. - 041 Opérations patrimoniales	10 000,00	0
Ch. - 13 Subventions d'investissement	8 000,00	0
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	327 000,00	326 307,99
Ch. - 20 Immobilisations incorporelles	54 823,17	42 145,98
Ch. - 204 Subventions d'équipement versées	54 990,87	21 725,80
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	2 548 640,97	942 373,86
Ch. - 27 Autres immobilisations financières	43 000,00	0
Ch. - 45 Opérations pour compte de tiers	5 000,00	0

➤ **Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles :**

Les principales dépenses 2016 correspondent aux frais d'études liés à la reconstruction du musée-galerie Carnot et à l'extension de l'Espace Pincemin, au diagnostic accessibilité et au logiciel d'administration JVS.

➤ **Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées :**

Ces travaux correspondent à l'aménagement de l'espace de pompage aux Giltons.

➤ **Chapitre 21 Immobilisations corporelles :**

Les principaux investissements 2016 sont :

- la reconstruction du musée galerie Carnot pour 381 494.49 €
- la réhabilitation de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption pour 328 651.23 €
- la réfection de la voirie communale en ville et dans les hameaux (chemin de Beaujard, boulevard Victor Hugo, rue pierre et Marie Curie, bande continue à la haute épine et à Beaudemont, quai du port au bois, rue de l'usine à gaz) pour 66 996.30 €
- l'isolation thermique de l'école la Tour pour 23 616.18 €
- la réfection de la cour de l'Ecole Jules Verne pour 15 854.40 €

Les autres dépenses concernent le solde d'exécution reporté (déficit d'investissement de la CCV) et les opérations d'amortissements.

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 20 juin 2017,

Monsieur le Maire quitte la séance et il est procédé au vote du compte administratif 2016 du budget principal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 7 voix contre (M. KASPAR, Mme RICHARDSON, M. DIDIER, Mme FEBVEY, Mme SIMON, M. ALLUIN, Mme NAZE) et 3 abstentions (M. CALISTI, Mme FRASSETTO, Mme ARNAULT) :

- adopte le compte administratif 2016 du budget principal.

BUDGET EAU :

I - Eléments de présentation générale :

1) L'évolution des dépenses de fonctionnement : (avec report)

	2014	2015	2016
Dépenses de Fonctionnement	67 270.52 €	65 657.33	78 921.77
Evolution N/N-1	-0.07 %	-2.39 %	26.93%

2) L'évolution des recettes de fonctionnement : (avec report)

	2014	2015	2016
Recettes de Fonctionnement	104 951.31 €	47 973.62 €	128 819.20 €
Evolution N/N-1	-65.17%	-118.77%	168.52%

3) L'évolution des dépenses d'investissement : (avec report)

	2014	2015	2016
Dépenses d'investissement	41 163.68 €	42 326.07 €	364 476.03
Evolution N/N-1	-45.99%	2.82%	761.11 %

4) L'évolution des recettes d'investissement : (avec report)

	2014	2015	2016
Recettes d'investissement	327 883.96 €	352 870.64 €	454 455.80
Evolution N/N-1	234 %	8%	28.78%

II - Les éléments budgétaires :

- Section de fonctionnement :

- Recettes : 128 819.20 €
- Dépenses : 61 238.06 €

Soit un excédent de 67 581.14 € auquel il convient d'ajouter le déficit reporté 2015 qui s'élevait à 17 683.71 €. L'excédent 2016 de fonctionnement ressort donc à 49 897.43 €.

1) Les recettes :

	Budget Total	CA 2016
Chap 70 : Ventes de produits fabriqués	89 051.48	128 819.20
Chap 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 200,00	0

Les recettes proviennent du reversement de la part communale de l'eau par l'entreprise Véolia.

2) Les dépenses :

	Budget Total	CA 2016
Chap 002 Résultat d'exploitation reporté	17 683,71	17 683,71
Chap 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	65 130,00	43 800,29
Chap 66 Charges financières	17 437,77	17 437,77

Les dépenses sont liées au déficit reporté 2015, aux opérations d'amortissements et au remboursement des intérêts de la dette.

- Section d'investissement :

- Recettes : 143 911.23 €
- Dépenses : 364 476.03 €

Soit un déficit de 220 564.80 € auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté 2015 qui s'élevait à 310 544.57 €. L'excédent 2016 d'investissement ressort donc à 89 979.77 €.

1) Les recettes :

	Budget total	CA 2016
Chap 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	310 544,57	310 544,57
Chap 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	65 130,00	43 800,29
Chap 041 Opérations patrimoniales	55 000,00	50 055,47
Chap 10 Dotations, fonds divers et réserves	15 000,00	0
Chap 13 Subventions d'investissement	55 939,00	0
Chap 27 Autres immobilisations financières	2 200,00	50 055,47

Les recettes proviennent de l'excédent 2015 reporté, des opérations d'amortissements et du retour de la TVA par l'entreprise Véolia.

2) Les dépenses :

	Budget Total	CA 2016
Chap 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 200,00	0
Chap 041 Opérations patrimoniales	55 000,00	50 055,47
Chap 16 Emprunts et dettes assimilées	16 930,00	14 087.79
Chap 20 Immobilisations incorporelles	67 980,00	0
Chap 21 Immobilisations corporelles	348 362,57	300 332,77
Chap 23 Immobilisations en cours	4 341,00	0

Les dépenses en 2016 concernent le remboursement du capital de la dette et des investissements (diagnostic eau potable, travaux sur le supprimeur des sables rouges, renforcement du réseau AEP aux sables rouges).

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 20 juin 2017,

Monsieur le Maire quitte la séance et il est procédé au vote du compte administratif 2016 du budget Eau.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 7 voix contre (M. KASPAR, Mme RICHARDSON, M. DIDIER, Mme FEBVEY, Mme SIMON, M. ALLUIN, Mme NAZE) :

- adopte le compte administratif 2016 du budget Eau.

BUDGET ASSAINISSEMENT :

I - Eléments de présentation générale :

1) L'évolution des dépenses de fonctionnement : (avec report)

	2014	2015	2016
Dépenses de Fonctionnement Evolution N/N-1	105 672.27 € 11 %	105 353.53 % -0.30 %	103 029.61 € -2.20 %

2) L'évolution des recettes de fonctionnement : (avec report)

	2014	2015	2016
Recettes de Fonctionnement Evolution N/N-1	183 567.33 € 3 %	98 733.31 € -46%	203 595.87 € 106.20 %

--	--	--	--

3) L'évolution des dépenses d'investissement : (avec report)

	2014	2015	2016
Dépenses d'investissement Evolution N/N-1	94 946.45 € -84%	79 838.68 € -16 %	50 673.20 € -36.5 %

4) L'évolution des recettes d'investissement : (avec report)

	2014	2015	2016
Recettes d'investissement Evolution N/N-1	162 534.13 € -74 %	207 453.76 € 28 %	151 239.46 € -27.10 %

II - Les éléments budgétaires :

- Section de fonctionnement :
 - Recettes : 142 576.74 €
 - Dépenses : 103 029.61 €

Soit un excédent de 39 547.13 € auquel il convient d'ajouter le déficit reporté 2015 qui s'élevait à 6 620.22 €. L'excédent 2016 de fonctionnement ressort donc à 32 926.91 €.

1) Les recettes :

	Budget total	CA 2016
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 760,00	0
Ch. - 70 Ventes produits fabriqués, prestations	75 395,37	107 803,88
Ch. - 74 Subventions d'exploitation	10 000,00	34 772,86

➤ **Chapitre 70 : Ventes de produits fabriqués, prestations** :

Les recettes proviennent de part communale assainissement reversée par Véolia à la commune pour 104 923.88 € et de la participation à l'assainissement collectif pour 2 880 €.

➤ **Chapitre 74 : Subventions d'exploitation** :

Il s'agit du versement de la prime d'épuration par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

2) Les dépenses :

	Budget total	CA 2016
Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	6 620,22	6 620,22
Ch. - 011 Charges à caractère général	1 000,00	0
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	84 229,00	83 054,47
Ch. - 66 Charges financières	21 306,15	19 975,14
Ch. - 67 Charges exceptionnelles	1 000,00	0

Les dépenses de fonctionnement sont liées aux opérations d'amortissements, au paiement des intérêts de la dette et au déficit d'exploitation reporté.

- Section d'investissement :

- Recettes : 111 692.33 €
- Dépenses : 50 673.20 €

Soit un excédent de 61 019.13 € auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté 2015 qui s'élevait à 127 615.08 €. Le déficit 2016 d'investissement ressort donc à 188 634.21 €.

1) Recettes :

	Budget Total	CA 2016
Chap 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	127 615.08	127 615.08
Chap 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	84 229	83 054.47
Chap 13 Subventions d'investissement	0	25 939.00
Chap 041 Opérations patrimoniales	10 000,00	1 349.43
Chap 27 Autres immobilisations financières	10 000.00	1 349.43

Les recettes d'investissement de la commune sont l'excédent reporté 2015, les opérations d'amortissements et une subvention de l'agence de l'eau pour la création de réseau sur la RD 606.

2) Dépenses :

	Budget total	CA 2016
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 760,00	0
Ch. - 041 Opérations patrimoniales	10 000,00	1 349,43
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	44 250,00	41 227,28
Ch. - 20 Immobilisations incorporelles	74 000,00	0
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	74 834,08	8 096,49

Les dépenses d'investissement sont le remboursement du capital des emprunts, les opérations d'ordre et la pose de boîtes de branchement pour 8 096.49 €.

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 20 juin 2017,

Monsieur le Maire quitte la séance et il est procédé au vote du compte administratif 2016 du budget Assainissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 7 voix contre (M. KASPAR, Mme RICHARDSON, M. DIDIER, Mme FEBVEY, Mme SIMON, M. ALLUIN, Mme NAZE) :

- adopte le compte administratif 2016 du budget Assainissement.

BUDGET S.R 4 :

I - Eléments de présentation générale :

1) L'évolution des dépenses de fonctionnement : (avec report)

	2014	2015	2016
Dépenses de Fonctionnement	57 635.30	47 635.30	47 635.30

2) L'évolution des recettes de fonctionnement : (avec report)

	2014	2015	2016
Recettes de Fonctionnement	10 000.00	0	0

II - Les éléments budgétaires :

•Section de fonctionnement :

- Recettes : 0 €
- Dépenses : 0 €

Soit un déficit de 0 € auquel il convient d'ajouter le déficit reporté 2015 qui s'élevait à 47 635.30 €. Le déficit 2016 de fonctionnement ressort donc à 47 635.30 €.

1) Les recettes :

	Budget Total 2016	CA 2016
77 Produits exceptionnels	47 635.30 €	0 €

2) Les dépenses :

	Budget Total 2016	CA 2016
001 Résultat d'exploitation reporté	47 635.30 €	47 635.30 €

Aucune opération n'a été budgétée ni réalisée dans la section d'investissement.

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 20 juin 2017,

Monsieur le Maire quitte la séance et il est procédé au vote du compte administratif 2016 du budget S.R 4.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 7 voix contre (M. KASPAR, Mme RICHARDSON, M. DIDIER, Mme FEBVEY, Mme SIMON, M. ALLUIN, Mme NAZE) :

- adopte le compte administratif 2016 du budget S.R 4.

BUDGET Z.I 3/4 :

I - Eléments de présentation générale :

1) L'évolution des dépenses de fonctionnement : (avec report)

	2014	2015	2016
Dépenses de Fonctionnement	325 229.83	321 631.34	315 025.80

2) L'évolution des recettes de fonctionnement : (avec report)

	2014	2015	2016
Recettes de Fonctionnement	40 000.00	42 000.00	42 000 €

3) L'évolution des dépenses d'investissement : (avec report)

	2014	2015	2016
Dépenses d'investissement	21 000.00	284 533.49	308 454.45

4) L'évolution des recettes d'investissement : (avec report)

	2014	2015	2016
Recettes d'investissement	21 000.00	0	0

II - Les éléments budgétaires :

- Section de fonctionnement :

- Recettes : 42 000 €
- Dépenses : 35 394.46 €

Soit un excédent de 6 605.54 € auquel il convient d'ajouter le déficit reporté 2015 qui s'élevait à 279 631.34 €. Le déficit 2016 de fonctionnement ressort donc à 273 025.80 €.

1) Les recettes :

	Budget Total 2016	CA 2016
Chapitre 70 Produits des services	283 000 €	0 €
Chapitre 77 Produits exceptionnels	42 000 €	42 000 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre les sections	988 212.66 €	0 €

Il s'agit du versement du budget principal.

2) Les dépenses :

	Budget Total 2016	CA 2016
011 Charges à caractère général	4 900 €	0 €
66 Charges financières	35 600.46 €	35 394.46 €
002 Résultat de fonctionnement reporté	279 631.34 €	279 631.34 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre les sections	993 080.86 €	0 €

- Section d'investissement :

- Recettes : 0 €
- Dépenses : 23 920.96 €

Soit un déficit de 23 920.96 € auquel il convient d'ajouter le déficit reporté 2015 qui s'élevait à 284 533.49 €. Le déficit 2016 d'investissement ressort donc à 308 454.45 €.

1) Les recettes :

	Budget Total 2016	CA 2016
Chap 040 Opérations d'ordre de transfert entre les sections	993 080.86 €	0 €

	Budget Total 2016	CA 2016
Chap 16 Emprunts et dettes assimilés	303 586.25 €	0 €

2) Les dépenses :

	Budget Total 2016	CA 2016
Chap 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	284 533.49 €	284 533.49 €

	Budget Total 2016	CA 2016
Chap 040 Opérations d'ordre de transfert entre les sections	988 212.66 €	0 €

	Budget Total	CA 2016
--	---------------------	----------------

	2016	
Chap 16 Emprunts et dettes assimilés	23 920.96 €	0 €

Il s'agit du remboursement du capital de la dette.

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 20 juin 2017,

Monsieur le Maire quitte la séance et il est procédé au vote du compte administratif 2016 du budget Z.I 3/4.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 7 voix contre (M. KASPAR, Mme RICHARDSON, M. DIDIER, Mme FEBVEY, Mme SIMON, M. ALLUIN, Mme NAZE) :

- adopte le compte administratif 2016 du budget Z.I 3/4.

Délibération n° 2017/30/06/08

AFFECTATION DES RESULTATS – EXERCICE 2016 :

Monsieur CAUCHI expose :

1) Budget Principal :

La commission des finances réunie le 20 juin 2017 a émis un avis favorable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 7 voix contre (M. KASPAR, Mme RICHARDSON, M. DIDIER, Mme FEBVEY, Mme SIMON, M. ALLUIN, Mme NAZE) :

- 1) constate le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de : 2 143 175.06 €
- 2) constate le résultat d'investissement de l'exercice 2016 de : - 470 521.87 €
- 3) constate le déficit des restes à réaliser 2016 de : 155 351.30 €
- 4) décide d'affecter le résultat 2016 comme suit :
 - 625 873.17 € en section d'investissement pour financer une partie des investissements 2017.
 Cette affectation sera constatée dans les écritures comptables par l'émission d'un titre au c/1068.
 - le reliquat soit 1 517 301.89 € en report à nouveau de la section de fonctionnement (002)
 - - 470 521.87 € en report à nouveau à la section d'investissement (001)

2) Budget Eau :

La commission des finances réunie le 20 juin 2017 a émis un avis favorable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 7 voix contre (M. KASPAR, Mme RICHARDSON, M. DIDIER, Mme FEBVEY, Mme SIMON, M. ALLUIN, Mme NAZE) :

- 1) constate le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de : 49 897.43€
- 2) constate le résultat d'investissement de l'exercice 2016 de : 89 979.77 €
- 3) décide d'affecter le résultat 2016 comme suit :
 - 49 897.43 € en report à nouveau de la section de fonctionnement du budget principal (002)

Compte rendu

- 89 979.77 € en report à nouveau de la section d'investissement du budget principal (001)

3) Budget Assainissement :

La commission des finances réunie le 20 juin 2017 a émis un avis favorable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 7 voix contre (M. KASPAR, Mme RICHARDSON, M. DIDIER, Mme FEBVEY, Mme SIMON, M. ALLUIN, Mme NAZE) :

- 1) constate le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de : 32 926.91 €
- 2) constate le résultat d'investissement de l'exercice 2016 de : 188 634.21 €
- 3) décide d'affecter le résultat 2016 comme suit :
 - 32 926.91 € en report à nouveau de la section de fonctionnement du budget principal (002)
 - 188 634.21 € en report à nouveau de la section d'investissement du budget principal (001)

4) Budget S.R 4 :

La commission des finances réunie le 20 juin 2017 a émis un avis favorable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 7 voix contre (M. KASPAR, Mme RICHARDSON, M. DIDIER, Mme FEBVEY, Mme SIMON, M. ALLUIN, Mme NAZE) :

- 1) constate le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de : - 47 635 €
- 2) constate le résultat d'investissement de l'exercice 2016 de : 0 €
- 3) décide d'affecter le résultat 2016 comme suit :
 - - 47 635 € en report à nouveau de la section de fonctionnement du budget principal (002)
 - 0 € en report à nouveau de la section d'investissement du budget principal (001)

5) Budget Z.I ¾ :

La commission des finances réunie le 20 juin 2017 a émis un avis favorable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 8 voix contre (M. KASPAR, Mme RICHARDSON, M. DIDIER, Mme FEBVEY, Mme SIMON, M. ALLUIN, Mme NAZE, Mme FRASSETTO) :

- 1) constate le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de : - 273 025.80 €
- 2) constate le résultat d'investissement de l'exercice 2016 de : - 308 454.25 €
- 3) décide d'affecter le résultat 2016 comme suit :
 - - 273 025.80 € en report à nouveau de la section de fonctionnement du budget principal (002)
 - - 308 454.25 € en report à nouveau de la section d'investissement du budget principal (001)

Délibération n° 2017/30/06/09

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AU FINANCEMENT DE LA MISE EN LUMIERE DE LA PORTE DE SENS

Monsieur le Maire rappelle que le projet consiste en la mise en lumière de la porte de Sens durant la période estivale (les samedis à 22h30), il participe à l'attractivité et au rayonnement de Villeneuve-sur-Yonne.

Ce spectacle sera semblable au spectacle réalisé par la Communauté d'Agglomération sur la Cathédrale Saint-Etienne à Sens.

La commission des finances réunie le 20 juin 2017 a émis un avis favorable.

Considérant que ce spectacle bénéficie à la population villeneuvienne et aux commerçants, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 1 voix contre (M. ALLUIN) :

- accepte la participation financière de la commune de Villeneuve-sur-Yonne à hauteur de 5 000 €.

Délibération n° 2017/30/06/10

ACCEPTATION D'UN DON DE LA PART DE LA MAISON D'HOTES LA TUILERIE DE TALOUAN :

Monsieur le Maire indique que suite à la participation dans l'émission « *Bienvenue chez nous* », la maison d'hôtes « *La Tuilerie de Talouan* » a décidé de faire un don de 3 000 € correspondant au gain réalisé dans l'émission.

Pour respecter la volonté du donateur, le don sera affecté à la restauration de l'église de Valprofonde.

La commission des finances réunie le 20 juin 2017, a émis un avis favorable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte ce don aux conditions fixées par le donateur.

Délibération n° 2017/30/06/11

ACCEPTATION D'UN DON DE MONSIEUR SAMYN

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Gérard SAMYN a fait don à la commune d'une somme de 250 €.

Pour respecter la volonté du donateur, cette somme sera affectée à l'achat d'un baudrier qui sera confié à l'association des Anciens combattants la FNACA.

La commission des finances réunie le 20 juin 2017, a émis un avis favorable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte ce don aux conditions fixées par le donateur.

Délibération n° 2017/30/06/12

BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°1

Madame BELIN expose :

Suite au spectacle de son et lumière sur la porte de Sens, aux résultats définitifs des différents budgets, aux pannes de véhicule et au don reçu, à la régularisation du remboursement des salaires des contrats aidés, il est proposé de modifier la section de fonctionnement comme suit :

Compte rendu

Conseil municipal du 30 juin 2017

20/34

DF : Chap 65 : Article 657351 Subvention de fonctionnement versée : + 5 000 €
 DF : Chap 011 : Article 6122 Crédit-bail mobilier : + 7 500 €
 DF : Chap 023 : Article 023 Virement à la section d'investissement : + 213 865.95 €

RF : Chap 002 : Article 002 : Résultat d'exploitation reporté : + 158 482.81 €
 RF : Chap 013 : Article 6419 : Remboursement sur rémunérations du personnel : + 67 883.14 €

Suite aux travaux d'électrification a réalisé au marché couvert, aux acquisitions pour la plage municipal et à l'acquisition d'un groupe électrogène, il est proposé de modifier la section d'investissement comme suit :

DI : Chap 001 : Article 001 Résultat d'investissement reporté : OPFI : + 500 362.34 €
 DI : Chap 21 : Article 2135 : Installations générales : Opé 191 : SF 91 : + 15 972.45 €
 DI : Chap 21 : Article 2152 : Installations de voirie : Opé 191 : SF 414 : + 6 200 €
 DI : Chap 2158 : Article 2158 : Autres installations : Opé 191 : SF 020 : +11 500 €
 DI : Chap 21 : Article 2188 : Autres immobilisations : Opé 197 : SF 414 : + 8 900 €

RI : Chap 021 : Article 021 Virement de la section de fonctionnement : SF OPFI : + 213 865.95 €
 RI : Chap 001 : Article 001 Résultat d'investissement reporté : SF OPNI : - 296 804.33 €
 RI : Chap 10 : Article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : SF OPNI : 625 873.17 €

Considérant l'avis favorable de la commission des finances réunie le 20 juin 2017,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 7 abstentions (M. KASPAR, Mme RICHARDSON, M. DIDIER, Mme FEBVEY, Mme SIMON, M. ALLUIN, Mme NAZE) :

- approuve les écritures de la décision modificative n°1 telles qu'elles sont présentées ci-avant.

Délibération n° 2017/30/06/13

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA SECURISATION DE LA RUE CARNOT EN VUE DES DIFFERENTES MANIFESTATIONS

Monsieur LEBRET informe l'assemblée que dans le contexte des risques terroristes accrus et dans le cadre du plan vigipirate, huit bornes escamotables ont été mises en place de chaque côté de la porte de Sens fermant la rue en son centre, afin d'assurer au mieux la sécurité des festivités organisées par la commune.

Le montant de la sécurisation de la rue Carnot s'établit comme suit :

Dépenses H.T.		Recettes H.T.	
Sécurisation de la rue Carnot	15 240.00	- Subvention DETR 50 % du montant H.T des travaux	7 620.00
		- Fonds de Concours sécurité – CAGS 30 % du montant HT des travaux	4 752.00
		- autofinancement	2 868.00
TOTAL	15 240.00	TOTAL	15 240.00

La commission des finances, réunie le 20 juin 2017 a émis un avis favorable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le plan financement,
- sollicite une subvention au titre de la politique de soutien communautaire aux investissements locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Délibération n° 2017/30/06/14

DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAGS POUR LA PRESERVATION DE LA HALLE COUVERTE DE VILLENEUVE-SUR-YONNE

Monsieur MOLLENS informe l'assemblée qu'afin de répondre aux exigences et au respect des normes en vigueur, la rénovation du système électrique du marché couvert est indispensable.

Cette dernière permettra de pérenniser cette halle du 19^{ème} siècle et apportera un qualitatif d'utilisation aux commerçants de cette halle couverte. L'utilisation de cette halle couverte participera ainsi à l'attractivité commerciale et touristique du territoire.

Le montant des travaux s'établit comme suit :

Dépenses H.T.		Recettes H.T.	
Augmentation de la puissance électrique des circuits de la halle couverte	12 072.65	- Subvention Fonds de concours pour la valorisation du patrimoine 30 % du montant H.T des travaux	3 621.80
		- autofinancement	8 450.85
TOTAL	12 072.65	TOTAL	12 072.65

La commission des finances, réunie le 20 juin 2017 a émis un avis favorable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le plan financement,
- sollicite une subvention au titre de la politique de soutien communautaire aux investissements locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Délibération n° 2017/30/06/15

MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ESPACE PINCEMIN :

Monsieur DAUPHIN rappelle que la procédure AP/CP vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Monsieur DAUPHIN indique que les travaux relatifs à l'extension et la mise en accessibilité de l'Espace Pincemin débuteront à compter du mois de septembre 2017 pour une durée d'environ 10 mois.

Par conséquent, il convient de modifier l'autorisation de programme afin de tenir compte de l'établissement du calendrier prévisionnel des travaux et de la notification du marché public.

La commission des finances réunie le 20 juin 2017 a émis un avis favorable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 7 abstentions (M. KASPAR, Mme RICHARDSON, M. DIDIER, Mme FEBVEY, Mme SIMON, M. ALLUIN, Mme NAZE) :

- décide de modifier l'autorisation de programme comme suit :

N° AP/CP	Nature des travaux	Montant de l'AP (TTC)	Montant des CP (TTC)	
			2017	2018
1	Mise en accessibilité de l'Espace Pincemin	454 332.69 €	126 564 €	327 768.69 €

Délibération n° 2017/30/06/16

MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR L'INSTALLATION DE L'ECOLE DE MUSIQUE :

Monsieur DAUPHIN rappelle que la procédure AP/CP vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Monsieur DAUPHIN indique que les travaux relatifs à l'aménagement de l'école de musique débuteront à compter du mois de septembre 2017.

Par conséquent, il convient de modifier l'autorisation de programme afin de tenir compte de l'établissement du calendrier prévisionnel des travaux et de la notification du marché public.

La commission des finances réunie le 20 juin 2017 a émis un avis favorable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 7 abstentions (M. KASPAR, Mme RICHARDSON, M. DIDIER, Mme FEBVEY, Mme SIMON, M. ALLUIN, Mme NAZE) :

- décide de modifier l'autorisation de programme comme suit :

N° AP/CP	Nature des travaux	Montant de l'AP (TTC)	Montant des CP (TTC)	
			2017	2018
2	Installation de l'école de musique	193 884.00 €	166 920.00 €	26 964.00 €

Délibérations n° 2017/30/06/17 à 68

Compte rendu

Conseil municipal du 30 juin 2017

23/34

SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS – 2017

Madame BELIN expose :

Après étude des dossiers de demande de subventions des associations, la commission sport et vie associative s'est réunie le 22 mai 2017 et a émis les propositions figurant dans le tableau ci-joint. (annexe n° 1)

Considérant l'avis favorable de la commission des finances réunie le 20 juin 2017,

Il est décidé d'ajouter au tableau présenté une subvention exceptionnelle de 300 € au profit du VMEH pour l'achat d'une Wii, dans le cadre d'une action à destination des personnes âgées en vue de retarder l'entrée dans la dépendance et la perte d'autonomie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, les élus membres d'associations n'ayant pas pris part au vote pour les dites associations :

- décide de verser la subvention aux associations pour l'année 2017 tel que mentionné à l'annexe n° 1.

AFFAIRES SCOLAIRES

Délibération n° 2017/30/06/69

TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE : 2017/2018

Madame FACCHIN propose de maintenir les tarifs existants, et de les fixer ainsi qu'il suit pour l'année 2017/2018 :

1°) Enfants <i>Villeneuve-sur-Yonne</i>	tarifs 2013/2014 et 2014/2015		tarifs 2015/2016 et 2016/2017		proposition 2017/2018	
	Quotient familial	Prix du repas	Quotient familial	Prix du repas	Quotient familial	Prix du repas
tranche A	0 à 120	2,85	0 à 120	2,95	0 à 120	2,95
tranche B	121 à 235	3,21	121 à 235	3,31	121 à 235	3,31
tranche C	236 à 281	3,52	236 à 281	3,62	236 à 281	3,62
tranche D	282 à 369	3,73	282 à 369	3,83	282 à 369	3,83
tranche E	370 à 473	4,04	370 à 473	4,14	370 à 473	4,14
tranche F	474 à 605	4,34	474 à 605	4,44	474 à 605	4,44
tranche G	606 à 918	4,66	606 à 918	4,76	606 à 918	4,76
tranche H	919 à 1 466	4,86	919 à 1 466	4,96	919 à 1 466	4,96
tranche I	1 467 et +	5,18	1 467 et +	5,28	1 467 et +	5,28
exceptionnel		5,18		5,28		5,28

<i>Hors commune</i>	2013/2014 et 2014/2015		2014/2015 et 2016/2017		proposition 2017/2018	
	tranche A	0 à 120	2,96	0 à 120	3,06	0 à 120
tranche B	121 à 235	3,28	121 à 235	3,38	121 à 235	3,38
tranche C	236 à 281	3,59	236 à 281	3,69	236 à 281	3,69
tranche D	282 à 369	3,96	282 à 369	4,06	282 à 369	4,06
tranche E	370 à 473	4,16	370 à 473	4,26	370 à 473	4,26
tranche F	474 à 605	4,58	474 à 605	4,68	474 à 605	4,68
tranche G	606 à 918	4,79	606 à 918	4,89	606 à 918	4,89
tranche H	919 à 1466	5,15	919 à 1466	5,25	919 à 1466	5,25
tranche I	1467 et +	5,41	1467 et +	5,51	1467 et +	5,51
exceptionnel		5,41		5,51		5,51

2°) personnel municipal	3,96		4,06		4,06
3°) personnel autre que personnel municipal	5,41		5,51		5,51

Le tarif exceptionnel s'applique lorsque les enfants prennent moins de deux repas dans le mois.

Considérant l'avis favorable de la commission des finances réunie le 20 juin 2017,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- fixe les tarifs pour l'année scolaire 2017/2018, tels qu'ils sont présentés ci-dessus,
- dit que le quotient familial est établi à partir des revenus de l'année N – 2 (revenus 2015 pour l'année 2017/2018),
- dit que le tarif tranche A sera appliqué pour les familles de réfugiés qui se trouvent dans l'incapacité de fournir les justificatifs de revenus.

Délibération n° 2017/30/06/70

TARIFS SERVICE JEUNESSE : ANNEE 2017

Madame FACCHIN rappelle à l'assemblée la délibération du 28 juin 2016 par laquelle les nouveaux tarifs du service jeunesse ont été fixés pour l'année 2016 suivant les préconisations de la Caisse d'Allocations Familiales.

L'objectif est d'inciter les familles Villeneuviennes modestes à fréquenter le service jeunesse. Ainsi la tarification est établie, en concertation avec la CAF, suivant le Quotient Familial.

Elle propose de maintenir les tarifs et de les fixer ainsi qu'il suit pour l'année 2017 :

1°) tarif adhésion

Quotient familial	0 à 670	671 à 950	951 à 1200	Sup à 1200
- jeune de Villeneuve	15.00	20.00	25.00	27.00
- jeune hors Villeneuve	48.00			
- Tarif famille	diminution de chaque tarif de 5 € pour chaque nouvel enfant			

2°) tarif activités

L'idée est de vendre aux jeunes des cartes de dix points. Chaque activité est ensuite « payée » par 1, 2, voire 5 points selon le coût réel de l'activité.

Ainsi, le prix de la carte s'établit comme suit :

Quotient familial	0 à 670	671 à 950	951 à 1200	Sup à 1200
- jeune de Villeneuve	10	15	20	30
- jeune hors Villeneuve	16	24	32	48

3°) tarif camps

Quotient familial	0 à 670	671 à 950	951 à 1200	Sup à 1200
- jeune de Villeneuve	37.50	62.50	81.25	125
- jeune hors Villeneuve	62.50	93.75	125	187.50

Considérant l'avis favorable de la commission des finances réunie le 20 juin 2017,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- fixe les tarifs du service jeunesse tels qu'ils sont présentés ci-dessus, pour l'année 2017.

Délibération n° 2017/30/06/71

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PRIVÉE SAINT LOUIS (O.G.E.C) – ANNÉE 2017 :

En sa qualité de membre de l'association, Madame NAZE quitte la séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 21 novembre 2008, les modalités de calcul de la participation de la commune aux frais de fonctionnement des classes sous contrat d'association de l'école privée Saint Louis – Notre Dame ont été redéfinies.

Par conséquent, le montant de la participation à verser à l'O.G.E.C. pour l'année 2017 s'élève à 49 699,31 €. Il est précisé que le coût d'utilisation des installations sportives n'entre pas dans le calcul de cette subvention, compte tenu que lesdites installations sont mises à disposition gratuitement de l'école Saint Louis.

Considérant l'avis favorable de la commission des finances réunie le 20 juin 2017,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (Mme NAZE ne prenant pas part au vote en sa qualité de membre) :

- fixe le montant de cette participation à 49 699,31 € pour l'année 2017 ;
- dit que les crédits sont inscrits à l'article 6558.

(pour mémoire, le montant de la participation s'élevait à 51 483,56 € pour l'année 2016)

Madame NAZE réintègre la séance.

AFFAIRES CULTURELLES – ANIMATIONS – TOURISME

Délibération n° 2017/30/06/72

CONSERVATOIRE MUNICIPAL ROMAIN DIDIER : TARIFS 2017-2018

Monsieur DAUPHIN expose qu'il est proposé de maintenir la grille des tarifs 2016-2017.

La commission des finances réunie le 20 juin 2017 a émis un avis favorable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte les tarifs de l'école de musique et de danse pour l'année 2017-2018 tels qu'ils figurent ci-après,
- dit que ces tarifs sont applicables pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 30 juin 2018 ;
- décide d'appliquer le tarif dégressif suivant pour une même famille, quelle que soit l'activité choisie (musique et/ou danse) :
 - deuxième activité : moins 20 %
 - troisième activité : moins 40 %
- dit que le tarif dégressif s'applique de la manière suivante :
 - le plein tarif s'applique sur l'activité la plus coûteuse
 - l'abattement de 20 % s'applique sur le 2^{ème} tarif le plus élevé
 - l'abattement de 40 % s'applique sur toutes les autres activités
- dit que le quotient familial est établi à partir du Revenu Fiscal de Référence de l'année N – 2 (revenus 2015 pour la période de septembre 2017 à juin 2018) et du nombre de parts indiqué sur la feuille d'imposition.

TARIF 2016/2017 (par mois)	TRANCHE A QF mensuel de 0 à 292 €	TRANCHE B QF mensuel 293 à 586 €	TRANCHE C QF mensuel 587 à 1367 €	TRANCHE D QF mensuel sup à 1 367 €
1°) TARIF MUSIQUE				
<u>CURSUS</u>				
• Atelier(s) de pratique collective + Formation musicale + Instrument	23.00 €	32.00 €	40.00 €	48.00 €
• Instrument supplémentaire	12.00 €	12.00 €	12.00 €	12.00 €
<u>HORS CURSUS</u>				
• Chant choral,	12.00 €	13.00 €	14.00 €	15.00 €
• Formation musicale, Atelier de pratique collective,	12.00 €	19.00 €	25.00 €	30.00 €
2°) TARIF DANSE				
<u>CURSUS</u>	15.00 €	21.00 €	27.00 €	33.00 €

3°) TARIF EVEIL Eveil musique ou danse	10.00 €	15.00 €	20.00 €	25.00 €
--	---------	---------	---------	---------

PERSONNEL

Délibération n° 2017/30/06/73

CREATION DE POSTES SAISONNIERS – SAISON ESTIVALE 2017

Monsieur CAUCHI expose :

Afin d'assurer la saison estivale au sein des musées, des services techniques, du service jeunesse, de la mairie et de la plage, il est proposé de recruter :

- 6 postes d'Adjoint Technique à temps complet (Services Techniques), du 28 juin au 1^{er} septembre 2017 (deux agents sur trois périodes de trois semaines)
- 2 postes d'Adjoint d'Animation à temps complet (Service Jeunesse), du 17 juillet au 28 juillet 2017 et du 21 août au 1^{er} septembre 2017
- 5 postes d'Adjoint du Patrimoine à temps non complet de 20 heures hebdomadaires (Musées), du 5 juillet au 24 septembre 2017 (cinq agents en juillet et en août, deux agents en septembre)
- 1 poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet de 33 heures hebdomadaires (Accueil Mairie), du 7 août au 25 août 2017
- 3 postes d'Educateur Territorial des APS à temps complet du 1^{er} juillet au 3 septembre 2017 (plage)

Considérant l'avis favorable de la commission des finances réunie le 20 juin 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de créer les postes tels qu'ils sont présentés ci-avant, afin d'assurer la saison estivale 2017.

Délibération n° 2017/30/06/74

REMBOURSEMENT DE FRAIS DE FORMATION SUITE A LA MUTATION D'UN AGENT DE LA POLICE MUNICIPALE A LA COMMUNE DE MIGENNES

Vu l'article 51 de la loi 2007-29 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale.

Monsieur LEBRET indique que lorsque la mutation intervient dans les trois années qui suivent la titularisation de l'agent, la collectivité territoriale d'accueil verse à la collectivité territoriale d'origine une indemnité correspondant aux frais engagés pour la rémunération de l'agent durant sa formation obligatoire.

Ainsi, la commune de Villeneuve-sur-Yonne, a engagé 7 505.65 € au titre de la formation obligatoire de l'agent de Police Municipale.

Il est proposé que la commune de Migennes prenne en charge 75% de ce montant soit 5 629.24 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- accepte le remboursement octroyé par la commune de Migennes.

INTERCOMMUNALITE

Délibération n° 2017/30/06/75

ADHESION DE QUATORZE COMMUNES AU SYNDICAT MIXTE DE LA FOURRIERE ANIMALE DU CENTRE YONNE

Madame VERLY informe les membres du Conseil municipal que le Syndicat Mixte de la fourrière animale du Centre Yonne a accepté, par délibération en date du 6 juin 2017, l'adhésion des 14 communes provenant de l'ex communauté de communes de Seignelay-Brienon.

Conformément aux dispositions règlementaires, il appartient au Conseil de chacune des communes membres de se prononcer sur ces adhésions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- accepte l'adhésion des 14 communes provenant de l'ex communauté de communes de Seignelay-Brienon au Syndicat Mixte de la fourrière animale du Centre Yonne.

INFORMATIONS DU MAIRE

Location d'un immeuble sis 99 rue Carnot

Monsieur le Maire informe l'assemblée du souhait de la Municipalité de pérenniser l'offre médicale sur la commune avec la mise en location d'un bâtiment sis 99 rue Carnot, parcelle cadastrée AE0004. Ce local pluridisciplinaire a vocation à recevoir d'autres professionnels de santé (infirmières, etc.).

Un bail sera consenti et accepté pour une durée de neuf années entières et consécutives à compter du 1^{er} octobre 2017 pour se terminer le 30 septembre 2026 avec le Docteur LEBRETON.

Le loyer sera de 850 € auxquels s'ajouteront 150 € de charges pour les fluides soit un loyer mensuel de 1 000 €.

Compte tenu des travaux d'aménagement à réaliser préalablement à l'ouverture du cabinet médical (électricité, plomberie, sanitaire), le locataire prendra en charge une partie des travaux soit 1 000 €.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées par le Conseil municipal :

décision n° 2017/22 : contrat de révision des paratonnerres avec SAP : Société Alsacienne de Paratonnerres

Considérant la nécessité de procéder à la vérification des paratonnerres,
Considérant les deux offres reçues,

Article 1 : le contrat de vérification des paratonnerres est signé avec SAP - Société Alsacienne de Paratonnerres, 21 rue de l'Engelbreit – 67034 STRASBOURG Cedex 2.

Article 2 : Le contrat est conclu pour une durée de 1 an, renouvelable deux fois, soit les années 2017, 2018 et 2019.

Article 3 : La prestation comprend la vérification du dispositif, la vérification du parafoudre, la mesure de la valeur ohmique des prises de terre, l'établissement d'un rapport par bâtiment pour :

- Restaurant le Tilleul
- Porte de Sens
- Porte de Joigny
- Eglise

Article 4 : Le prix de la prestation est fixé annuellement et s'élève à 325 € H.T pour l'année 2017. Il est révisable selon l'index du bâtiment B.T. 47 Electricité.

décision n° 2017/23 : mise à disposition gratuite d'un véhicule publicitaire – contrat avec VISIOCOM

Considérant la volonté de maintenir un service de navette pour les services communaux et les associations,

Considérant l'intérêt financier de la proposition qui consiste à mettre gracieusement un véhicule à disposition de la commune grâce à un financement publicitaire,

Vu la mise en concurrence en date du 03.03.2017,

Considérant l'offre unique reçue,

Article 1 : le contrat de mise à disposition gratuite est signé avec la Société VISIOCOM sise 31 avenue Raymond Aron – 92160 ANTONY pour le véhicule dont les caractéristiques sont les suivantes :

- marque : Renault
- modèle : TRAFIC 9 places

Article 2 : caractéristiques principales du contrat :

- conditions financières : le financement de l'opération est assuré grâce aux publicités figurant sur le véhicule.

- durée du contrat : trois ans, avec prise d'effet à la date de signature du contrat.

- obligations de VISIOCOM :
 - recherche des sponsors publicitaires
 - garantie constructeur pour une durée de trois ans et kilométrage illimité
- obligations de la commune :
 - assurer l'entretien du véhicule

décision n° 2017/24 : mise en conformité et restructuration de l'Espace Pincemin : signature des marchés de travaux

Vu l'avis public à la concurrence du 22 novembre 2016,
 Considérant le dossier de consultation des entreprises,
 Considérant les 33 offres remises par les entreprises,
 Considérant la réunion de la Commission d'appel d'offres en date du 10/01/2017, qui a procédé à l'ouverture des plis,
 Considérant aux réunions de la Commission d'appel d'offres en date du 24/01/2017 et du 07/02/2017, qui a procédé au choix des entreprises,
 Considérant la réunion de la Commission d'appel d'offres en date du 07/02/2017, qui a procédé au choix des entreprises,

Article 1 : les lots pour la mise en conformité et la restructuration de l'Espace Pincemin sont attribués comme suit :

	Candidats retenus	TOTAL HT
Lot 1 Terrassement – gros œuvre – maçonnerie - démolition	3JBAT SAS 5 Impasse Sennepie 89100 SAINT CLEMENT	96 270.00 €
Lot 2 Charpente métallique – couverture - zinguerie	CONSTRUCTIONS NOGUES ZI Les Gâtines 89170 SAINT FARGEAU	87 100.00 €
Lot 3 Menuiseries extérieures – intérieures aluminium - acier	SARL HAMELIN ALUGLACE 09-11 rue de la Maladière BP 30137 89002 AUXERRE CEDEX	74 342.85 €
Lot 4 Serrurerie - métallerie	SARL HAMELIN ALUGLACE 09-11 rue de la Maladière BP 30137 89002 AUXERRE CEDEX	22 445.27 €
Lot 5 Plâtrerie – isolation – menuiseries intérieures	3JBAT SAS 5 Impasse Sennepie 89100 SAINT CLEMENT	51 000.00 €
Lot 6 Plomberie – chauffage - sanitaires	FLAMEO 16 rue Renoir 89000 AUXERRE	18 500.00 €
Lot 7 Electricité – VMC- éclairage – cabl info-SSI	FLAMEO 16 rue Renoir 89000 AUXERRE	36 500.00 €
	3JBAT SAS	3 730.00 €

Lot 8 Carrelage - faïence	5 Impasse Sennepie 89100 SAINT CLEMENT	
Lot 9 Peintures intérieures extérieures	DELAGNEAU SAS 37 avenue Jean Mermoz 89000 AUXERRE	11 103.00 €
Lot 10 Sols souples	DELAGNEAU SAS 37 avenue Jean Mermoz 89000 AUXERRE	21 618.50.00 €
Lot 11 ascenseur	THYSSENKRUPP ASCENSEURS ZI St Barthélémy d'Anjou Rue de Champfleür BP 50126 49001 ANGERS CEDEX 01	26 700.00€
Lot 12 Désamiantage	SR3D 1 rue Maryse Bastie 93600 AULNAY SOUS BOIS	11 000.00 €

Article 2 : la dépense est inscrite au budget 2017.

décision n° 2017/25 : contrat avec l'association FRANCISANIMATION pour l'animation des Din'hameaux

Considérant le souhait de mettre en place des animations pour les Din'hameaux,

Article 1 : le contrat est signé avec l'association FRANCISANIMATION, domiciliée à Richebourg – 89560 TAINGY, pour animer les « Din'hameaux ».

Article 2 : la prestation est la suivante :

- le 24/06/2017 : le groupe CELTIFORT'AIR donnera un concert celtique au hameau Les Giltons : 500 €

Article 3 : en sus, la commune doit :

- fournir un repas pour les musiciens.

décision n° 2017/26 : contrat avec l'association AMAL'GAMMES pour l'animation des Din'hameaux

Considérant le souhait de mettre en place des animations pour les Din'hameaux,

Article 1 : le contrat est signé avec l'association AMAL'GAMMES, domiciliée 42 allée des Coudriers à SAINT GEORGES SUR BAULCHE (89000), pour animer les « Din'hameaux ».

Article 2 : le groupe JACK'POTES donnera trois concerts, à titre gracieux, avec remboursement forfaitaire de frais :

- le 01/07/2017 au hameau de Valprofonde : 450 €
- le 26/08/2017 au hameau de la Haute Epine : 450 €
- le 02/09/2017 au hameau le Petit Vau : 450 €

décision n° 2017/27 : convention de mise en place d'un dispositif de secours à personnes pour la manifestation « Mise en lumière de la Porte de Sens »

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité pour la manifestation « Mise en lumière de la Porte de Sens » qui se déroulera durant l'été 2017 ;

Compte rendu

Conseil municipal du 30 juin 2017

32/34

Article 1 : la convention de mise en place d'un dispositif de secours à personnes est signée avec le Comité Français de Secourisme dont le siège est 6 allée Heurtebise – 89000 AUXERRE pour la manifestation « mise en lumière de la Porte de Sens ».

Article 2 :

- caractéristiques de la mission :

- mise en place d'un point d'alerte et de premiers secours comprenant un équipier-secouriste, un secouriste et un intervenant secouriste, ainsi que le matériel d'un LOT C.

- durée de la mission : de 20h30 à 00h00

- tous les samedis du 10 juin 2017 au 16 septembre 2017
- le vendredi 14 juillet 2017
- le mardi 15 août 2017

Article 3 : conditions financières :

- montant de la prestation : 3 332,00 €
- en sus : repas pour les secouristes

décision n° 2017/28 : sécurisation de la manifestation « Mise en lumière de la Porte de Sens »

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité pour la manifestation « Mise en lumière de la Porte de Sens » qui se déroulera durant l'été 2017 ;

Vu la mise en concurrence effectuée le 14 avril 2017 ;

Vu l'unique offre reçue ;

Article 1 : la sécurisation de la manifestation « Mise en lumière de la Porte de Sens » est confiée à ALARME SECURITE PROTECTION sise 19 rue Chantecoq à SENS (89100).

Article 2 :

- caractéristiques de la mission :

- mise en place d'un dispositif de sécurisation comprenant 4 agents de sécurité.

- durée de la mission : de 20h30 à 00h00

- tous les samedis du 10 juin 2017 au 16 septembre 2017
- le vendredi 14 juillet 2017
- le mardi 15 août 2017

conformément au calendrier des manifestations annexé à la consultation.

Article 3 : conditions financières :

- montant de la prestation : 7 691.44 €.

décision n° 2017/29 : rénovation de l'installation électrique du marché couvert

Considérant la nécessité de rénover l'installation électrique du marché couvert et d'augmenter sa puissance afin de couvrir les besoins des commerçants ;

Vu la mise en concurrence effectuée le 2 mai 2017 ;

Considérant les 3 offres reçues ;

Article 1 : les travaux de rénovation de l'installation électrique du marché couvert sont confiés à l'EURL Eric LONGEAU sise 21 Grande Rue à GRON (89100).

Article 2 : désignation des travaux :

Compte rendu

Conseil municipal du 30 juin 2017

- Rénovation des circuits électriques alimentant les stands commerçants sous le marché couvert
- Remplacement des coffrets électriques
- Augmentation de la puissance électrique des circuits

Article 3 : conditions financières :

- montant de la prestation : 14 487.18 € T.T.C.

décision n° 2017/30 : convention de mise en place d'un dispositif de secours à personnes pour la manifestation « Régates et canotiers »

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité pour la manifestation « Régates et canotiers » qui se déroulera le 14 juillet 2017 ;

Article 1 : la convention de mise en place d'un dispositif de secours à personnes est signée avec le Comité Français de Secourisme dont le siège est 6 allée Heurtebise – 89000 AUXERRE pour la manifestation « Régates et canotiers ».

Article 2 :

- caractéristiques de la mission :

- mise en place d'un point d'alerte et de premiers secours comprenant un équipier-secouriste, un secouriste et un intervenant secouriste, ainsi que le matériel d'un LOT C.

- durée de la mission : le vendredi 14 juillet 2017 de 14h00 à 18h00

Article 3 : conditions financières :

- montant de la prestation : 355.00 €

décision n° 2017/31 : contrat d'engagement avec l'orchestre Alain Régnauld pour l'animation du bal du 14 juillet

Considérant le souhait de mettre en place des animations pour le 14 juillet,

Article 1 : le contrat d'engagement est signé avec l'Orchestre Alain Régnauld, demeurant 21 avenue de Normandie – 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE, pour animer le bal du 14 juillet 2017.

Article 2 : le montant du cachet global pour 4 musiciens s'élève à 800 €.

Article 3 : en sus du cachet, la commune doit :

- fournir 4 repas et les boissons pour les artistes

décision n° 2017/32 : contrat avec Normandy jump SARL pour l'animation de « Régates et canotiers »

Considérant le souhait de mettre en place des animations autour de la manifestation « Régates et canotiers »,

Article 1 : le contrat est signé avec Normandy jump SARL, domiciliée 51 rue de la République – 76250 DEVILLE LES ROUEN, pour animer la manifestation « régates et canotiers ».

Article 2 : L'animation est la suivante : baptême Hoverboard (planche à roulettes électronique). Elle se déroulera le 14 juillet 2017 durant 4 heures.

Article 3 : le coût de la prestation est de 725 €.

décision n° 2017/33 : location d'un tracteur et d'une débroussailleuse avec reprise d'un tracteur et d'une épareuse : signature des marchés

Considérant la nécessité de renouveler du matériel nécessaire aux Services techniques municipaux ;

Vu l'appel public à la concurrence du 12.08.2016,

Vu le dossier de consultation,

Considérant les 5 offres reçues,

Considérant la réunion d'ouverture des plis de la CAO en date du 12.10.2016 ;

Considérant le choix des attributaires par la CAO lors des réunions du 17.02.2017 et du 6 mars 2017 ;

Article 1 : les lots pour le marché : location avec option d'achat d'un tracteur et d'une débroussailleuse latérale avec reprise d'un tracteur et d'une épareuse sont attribués comme suit :

	Candidat retenu	Montant
<p><u>Lot A Tracteur</u> • <u>Location Tracteur</u> John Deere 6120m cabine - 120 ch</p> <p>- durée de location : 60 mois</p> <p>- contrat de location signé avec John Deere Financial</p> <p>- option d'achat : non retenue</p> <p>• <u>Reprise tracteur</u> Tracteur ergos 100 4x4 – année 2002</p>	<p>SAS SV PRO 6 rue des Caillottes 89470 MONETEAU</p>	<p>loyer mensuel : 1 084.44 € T.T.C</p> <p>montant total : 65 066.40 € T.T.C</p> <p>montant : 0 €</p>
<p><u>Lot B Débroussailleuse</u> • <u>Location débroussailleuse</u> Noremata Dextria</p> <p>- durée de location : 60 mois</p> <p>- contrat de location signé avec John Deere Financial</p> <p>- option d'achat : non retenue</p> <p>• <u>Reprise débroussailleuse</u> Epareuse Jupiter cse 50</p>	<p>SAS NOREMAT 166 rue Ampère 54710 LUDRES</p>	<p>loyer mensuel : 679.32 € T.T.C</p> <p>montant total : 40 759.20 € T.T.C</p> <p>montant : 0 €</p>

décision n° 2017/34 : contrats d'assurance avec la SMACL : avenants de reconduction

Vu la décision n°60/2010 portant signature des contrats d'assurance de la collectivité,

Vu la décision n° 2015/78 reconduisant les contrats pour l'année 2016

Vu la décision n° 2016/49 reconduisant les contrats pour une durée de 6 mois, du 01/01/2017 au 30/06/2017,

Article 1 : les avenants de reconduction des contrats d'assurances de la collectivité sont signés avec la SMACL – 141 avenue Salvador Allendé – 79031 NIORT CEDEX.

Article 2 : les contrats sont reconduits dans tous leurs effets pour une durée de 6 mois, du 01/07/2017 au 31/12/2017 à minuit :

- Avenant n° 5 : Responsabilité civile
- Avenant n° 7 : Dommages aux biens
- Avenant n° 2 : Protection juridique
- Avenant n° 2 : Protection fonctionnelle des agents et des élus
- Avenant n° 10 : Véhicules à moteur
- Avenant n° 2 : Auto-collaborateur

Article 3 : les autres conditions des contrats restent inchangées.

décision n° 2017/35 : concert pour la Fête de la musique : signature du contrat

Considérant le souhait de mettre en place des animations pour la fête de la musique,

Article 1 : le contrat est signé avec Pascal PERRICHET-PECHINEZ, manager du groupe, demeurant 1 rue du Lavoir – 21500 QUINCEROT, pour animer la Fête de la musique le mercredi 21 juin 2017.

Article 2 : le montant du cachet global pour 3 musiciens s'élève à 600 €.

Le règlement sera effectué à chacun des musiciens, sur présentation d'une facture individuelle :

- Jean Yves GOUOT : 200 €
- Pascal PERRICHET-PECHINEZ : 200 €
- Maxime THOURET : 200 €

Article 3 : en sus du cachet, la commune doit :

- fournir 3 repas et les boissons pour les artistes
- payer les droits d'auteurs

la commune n'a pas exercé son droit de préemption à compter du 24.02.2017, pour les cessions suivantes : AM 158-273 ; ZS 110-438 ; AE 1303 ; AK 436 ; AE 727 ; AI 68 à 71 ; AI 351-386 ; AE 341 ; AL 261 ; AH 139 ; AI 251 ; AS 137 ; AE 353-354 ; AI 252 ; AL 280-275 ; AD 54-55 ; AE 1426 ; ZX 454 ; AE 1455-1454 ; AO 79 ; AL 280-275 ; AK 108 ; AE 605 ; ZR 49 ; ZD 6-86-90-91-174-206-208 ; ZE 15-16-110-111 ; AS 121-122 ; ZE 42-65-66-50-51-52 ; ZH 51 ; AS 109-110 ; ZE 79-80-120 ; ZD 62-64-65-66-67 ; ZH 1-14-21 ; ZD 101 ; AI 235 ; AE 1016-1019-1283-1284-1017 ; AE 733 ; AL 279 ; AM 221 ; AS 175-246-93 ; AB 157-194-196-197-198-199-200-201-202-203-296-297 ; AE 856 ; AE 590 ; AD 16-17 ; AE 675 ; ZA 274 ; AD 368-370 ; AD 338 ; AM 125-126 ; AH 279-311 ; AX 503-504 ; AE 341 ; AI 68-69-70-71 ; AI 351-386 ; AS 214-152-153-154-300-302 ; AD 222 ; AM 239-240.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 09.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
2017

	Montant voté	Vote
Anciens combattants		
Comité Souvenir Français	250	unanimité (M. GUNTI, Mme GAUTHIER, Mme DIMANCHE, Mme BOHLER, M. CARILLON, M. LEBRET n'ont pas pris part au vote)
FNACA	250	unanimité
UNC-AFN	110	unanimité
Culture		
Atelier d'Evelyne	300	unanimité
Comité de Jumelage Allemand	900	unanimité (Mme FRASSETTO, Mme BELIN n'ont pas pris part au vote)
Comité de Jumelage Tchèque	900	unanimité (Mme FRASSETTO, Mme BELIN n'ont pas pris part au vote)
Ensemble vocal de Villeneuve	500	unanimité
Hôpital Bibliothèque – VSY	300	unanimité
MJC Sens (clap 89)	50	unanimité
Petites croix de Villeneuve	200	unanimité (Mme GAUTHIER n'a pas pris part au vote)
Photo club Villeneuve Sur Yonne	150	25 voix pour et 1 voix contre
Romarin de l'Yonne	250	unanimité
Tour B Yonne	250	unanimité
Villeneuve Philatélique	0	unanimité
Social		
ADENY	0	unanimité
Association d'aide à domicile	0	unanimité
Association Choubidou	100	unanimité
Club amitié loisirs	500	unanimité (Mme DIMANCHE, Mme GAUTHIER, Mme BOHLER n'ont pas pris part au vote)
Collège FSE (Foyer socio-éducatif)	0	unanimité
Conciliateur de justice	150	unanimité (M. BOULLEAUX n'a pas pris part au vote)
Les jours bleus	350	unanimité (Mme GAUTHIER n'a pas pris part au vote)
Papi, mamie et moi	200	unanimité
Secours Populaire	400	unanimité (Mme FEBVEY n'a pas pris part au vote)
Sexion d'Ados	500	unanimité
UNRPA	500	unanimité (Mme DIMANCHE, Mme BELIN n'ont pas pris part au vote)
VMEH (visiteur hospitalier) Subv excep achat d'une Wi	150 300	unanimité (M. CALISTI n'a pas pris part au vote)
Sport		
Amicale bouliste- boules lyonnaises	200	unanimité
Association sportive Chateaubriand	350	unanimité
Badminton Club Villeneuvien	570	unanimité
Club de Voile	1 850	unanimité

Club hockey-roller	250	unanimité
Club nautique canoë kayak	500	unanimité
Danse' Attitude	150	unanimité
Ecole de foot villeneuvienne	700	unanimité
Ecole de pêche et de pisciculture (Atelier Pêche Nature)	1 000	unanimité
Elan Gymnique	2 500	unanimité (M. LEBRET n'a pas pris part au vote)
Judo club	2 500	unanimité (M. BOULLEAUX n'a pas pris part au vote)
Les Archers des 2 portes	300	unanimité
Pêche concours	200	unanimité
Pétanque villeneuvienne	300	unanimité
Randoxygène	650	unanimité (Mme FRASSETTO n'a pas pris part au vote)
Tennis Club	600	unanimité
Subv excep démoussage terrain	200	
USV	4 600	unanimité (Mme SIMON n'a pas pris part au vote)
- USV Cyclisme	100	
- USV Pétanque	0	
- USV Gym	300	
- USV Hand	2 000	
- USV Tennis de Table	400	
- USV Basket	1 800	
Divers		
ASEAMAS (secrétaires de mairies)	50	unanimité
Clos crève cœur	250	unanimité
Envolée d'Othe	0	unanimité (M. CARILLON, M. PATHIER n'ont pas pris part au vote)
VNA	0	unanimité (M. KASPAR, Mme FRASSETTO, M. ALLUIN, M. n'ont pas pris part au vote)
TOTAL	25 280	